

*Société Tunisienne de Verreries*

*SA au capital de 33 215 325 DT*

*Siège social : Zone industrielle Jebel Ouest 1111*

*Identifiant Unique : 0002443J*

**Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire**

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Verreries « SOTUVER » sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mercredi 23 juin 2021 à 10h, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise Avenue Principale, 2053 Les Berges Du Lac -Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos au 31/12/2020.
- 2- Lecture des rapports général & spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos au 31/12/2020 et approbation des états financiers individuels définitifs.
- 3- Lecture du rapport des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés au 31/12/2020 et approbation des états financiers définitifs.
- 4- Approbation des conventions réglementées relevant des articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- 5- Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2020
- 6- Affectation des résultats de l'exercice 2020.
- 7- Désignation des administrateurs indépendants
- 8- Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration
- 9- Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit
- 10- Renouvellement du mandat des administrateurs
- 11- Pouvoirs en vue de formalités

**P/ Conseil d'Administration**

### Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**

### Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 et après lecture des rapports des commissaires aux comptes, approuve lesdits états financiers individuels.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**

### Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes, approuve lesdits états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2020, tels qu'ils sont présentés.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**

### Quatrième Résolution

Après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 & 475 du Code des sociétés Commerciales l'Assemblée Générale Ordinaire approuve lesdites conventions réglementées

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**

### Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, délivre aux membres du conseil d'administration décharge et quitus entier et sans réserves de leurs gestions relatives à l'exercice 2020.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**

### Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve l'affectation du résultat tel que proposé par le Conseil d'Administration :

<b>Résultat de l'exercice 2020</b>	<b>16 296 691,381</b>
Résultat reporté 2019	19 117 366,028
<b>Bénéfice distribuable</b>	<b>35 414 057,409</b>
Réserve légale (5% plafonnée à 10% du capital)	596 171,234
Réserve spéciale d'investissement (année 2020)	6 022 034,067
Dividendes	8 176 080,080
<b>Report à nouveau</b>	<b>20 619 772,108</b>

Les dividendes de l'exercice 2020 sont ainsi fixés à 300 millimes par action de nominal de 1 dinar.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la mise en paiement des dividendes à partir du ...

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**

### **Septième Résolution**

Conformément aux dispositions de l'article 38 (nouveau) du Règlement Général de la Bourse, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Messieurs .....et .....en qualité d'administrateur indépendant de la Société pour une période de trois (3) ans, couvrant les exercices 2021, 2022 et 2023, se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale annuelle de la Société statuant sur les états financiers de l'exercice 2023.

Messieurs .....et .....déclarent accepter leurs fonctions d'administrateurs indépendants qui viennent de leur être conférées et déclarent qu'ils n'ont aucun intérêt direct ou indirect avec la Société, ses actionnaires ou ses administrateurs, de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel.

En outre, l'Assemblée prend acte et agréé la prise des nouvelles fonctions des administrateurs dans d'autres sociétés.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**

### **Huitième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer l'enveloppe nette des jetons de présence pour l'exercice 2020 à trente mille dinars.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**

### **Neuvième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la rémunération nette des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2020 à cinq milles dinars par membre.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**

### **Dixième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats des administrateurs pour 3 années se terminant avec la tenue de l'AGO devant statuer sur les comptes de l'exercice 2023, à savoir :

- Monsieur Yahia Bayahi
- Monsieur Taieb Bayahi
- Monsieur Tahar Bayahi
- Monsieur Hamdene Ben Othmane
- La Compagnie Financière d'Investissement CFI

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**

### **Onzième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tout pouvoir au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**